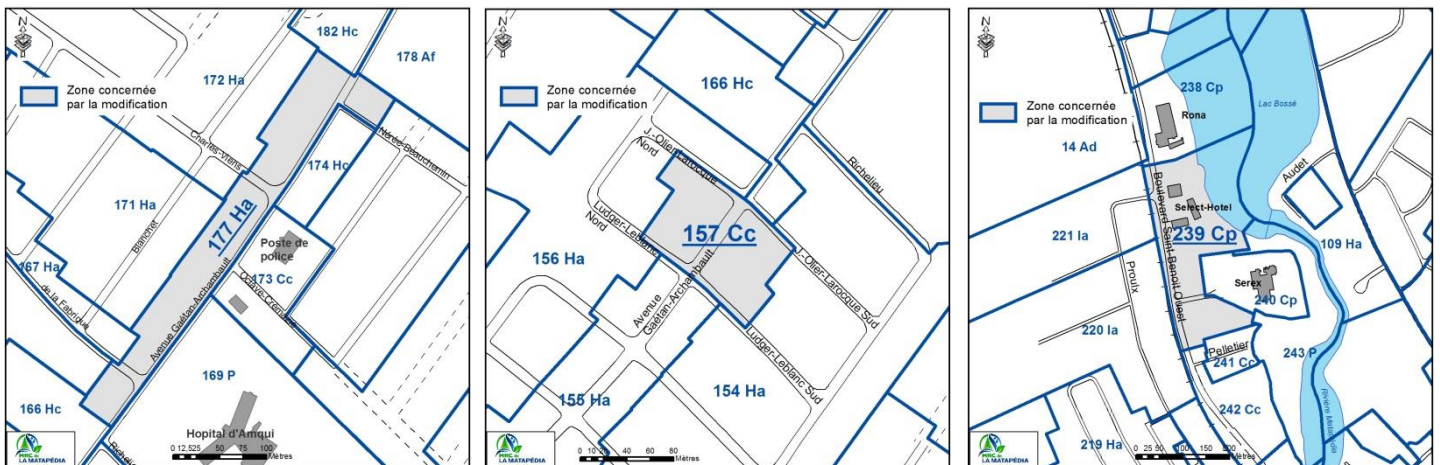


AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION PORTANT SUR UN PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT N° 834-18 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 613-05

Est par la présente donné par la soussignée, avocate et greffière de la Ville d'Amqui, que:

- 1° Lors de sa séance ordinaire du 16 avril 2018, le conseil municipal de la Ville d'Amqui a adopté le *premier projet de Règlement n° 834-18 modifiant le Règlement de zonage n° 613-05*.
- 2° Une assemblée publique de consultation aura lieu le 7 mai 2018 à compter de 20 heures à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui.
- 3° Ce premier projet de règlement contient des dispositions ayant pour objet de :
 - a) établir de nouvelles règles applicables à la détermination du nombre requis de cases de stationnement hors rue;
 - b) modifier le montant de la somme devant servir à l'aménagement de stationnements lorsqu'une personne est exemptée de l'obligation de fournir et de maintenir des unités de stationnement hors rue;
 - c) permettre le service de boissons alcooliques et le service de repas dans une salle de réunion pour des fins commémoratives funéraires dans la zone 157 Cc;
 - d) permettre un logement supplémentaire dans le sous-sol d'une habitation unifamiliale jumelée dans la zone 177 Ha;
 - e) permettre les classes d'usages *Commerce III (Services d'affaires)* et *Commerce VIII (Vente au détail de produits alimentaires)* dans la zone 239 Cp.
- 4° Les croquis suivants illustrent les zones mentionnées précédemment. Le plan de zonage permettant d'identifier plus précisément les zones mentionnées est disponible au bureau municipal ainsi que sur le site Web de la MRC de La Matapédia au www.mrcmatapedia.qc.ca, dans la sous-section Municipalités de la section Description de la MRC.



- 5° Les dispositions c), d) et e) du point 3° sont propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
- 6° Des copies de ce projet de règlement sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville situé au 20, promenade Marcel-Rioux, à Amqui, aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Amqui, ce 18 avril 2018.

Marie-Hélène Dupont, avocate
Greffière